

Monsieur Stéphane TROUSSEL
Président
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département - Esplanade Jean-Moulin
93000 Bobigny

LETTRE OUVERTE POUR LE MAINTIEN D'UNE POLITIQUE EDUCATIVE ET SOCIALE INNOVANTE EN SEINE-SAINT-DENIS

Monsieur le Président,

A la veille du vote du budget départemental 2018, nous, associations, œuvrant dans **le champ de la protection de l'enfance, de l'hébergement et du logement**, souhaitons attirer votre attention sur les choix que vous allez opérer pour décider des moyens accordés à votre politique.

En effet, dans ce département, qui affiche certes des atouts et des capacités ne demandant qu'à être encouragés et développés, une partie de sa population connaît des difficultés de tous ordres économiques, sociales, sanitaires, psychologiques...

Le Défenseur des droits a souligné, le 20 novembre dernier, **les situations « alarmantes »** de certains enfants vulnérables en France qui appellent, selon lui, « **des réactions urgentes** » **des pouvoirs publics**.

Ces difficultés se traduisent notamment au niveau des enfants et des jeunes par une judiciarisation grandissante engendrant des placements à l'aide sociale à l'enfance avec des prises en charge notamment par les associations et le secteur public.

Ces jeunes qui grandissent dans les établissements ou en familles d'accueil doivent pouvoir continuer à bénéficier d'un accompagnement pour **soutenir l'accès à leur autonomie** et éviter de se retrouver sans ressource et sans logement à leur majorité.

Pourquoi ces jeunes, qui n'ont, le plus souvent, pas eu la chance d'avoir des parents aimants seraient-ils dans l'obligation d'être autonomes à leur majorité alors que dans les autres familles, la plupart quitte le domicile parental de plus en plus tard ?

Comme vous, nous constatons la situation précaire de certaines familles dont les familles monoparentales sollicitant aides et accompagnements pour elles-même et leurs enfants. Les centres maternels accueillant ces mères avec leurs enfants au-delà de trois ans contribuent avec succès à l'acquisition de leur autonomie.

C'est pourquoi la politique d'accompagnement des jeunes majeurs et des mères avec enfants **ne doit pas devenir une variable d'ajustement du budget de l'aide sociale à l'enfance** et l'accueil des jeunes en très grande difficulté remis en cause pour des raisons budgétaires.

Par ailleurs, suite à la déclaration du Premier Ministre lors du congrès de l'Assemblée des départements de France, le 20 octobre dernier, affirmant que « l'Etat assumera l'évaluation et l'hébergement d'urgence des personnes se déclarant mineures entrant dans le dispositif de protection de l'enfance, jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée », nous tenons à rappeler qu'**un mineur non accompagné est avant tout un enfant et un jeune en danger avant d'être étranger.**

Il doit donc bénéficier d'un accompagnement éducatif relevant de la protection de l'enfance et l'Etat doit donner les moyens au département pour faire face à cette demande croissante.

Si nous sommes conscients des dépenses importantes supportées par le département en matière sociale, nous sommes prêts à travailler pour des accueils et des soutiens plus souples et mieux articulés avec le secteur public. Nous avons d'ailleurs proposé des groupes de travail qui se tiennent actuellement avec votre administration.

Nous espérons que l'émergence de préconisations communes sera prise en compte **dans l'intérêt de ces personnes vulnérables.**

Nous souhaitons également attirer votre attention sur l'importance de maintenir **une politique de prévention précoce**, reconnue à l'échelle nationale, menée notamment par **la protection maternelle et infantile et une politique d'action sociale s'intéressant aux familles** dans tous ses aspects: logement, santé, emploi, formation **avec l'ensemble des collectivités publiques.**

En effet, l'accès à l'autonomie des personnes ne peut se faire qu'en prenant en compte leur situation dans leur globalité et par les actions conjointes des collectivités territoriales et de l'Etat. Bien sûr, la collectivité départementale ne peut tout régler mais nous vous demandons d'agir pour que l'Etat, la Région interviennent dans le cadre de leurs compétences respectives.

Pour cela, nous revendiquons **l'application des dispositions de l'article L222-5-2 du code de l'action sociale et des familles** destinée à apporter **aux jeunes majeurs** une réponse globale en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources.

Nous sommes persuadées que l'option d'une logique strictement financière et à court terme ne peut qu'aggraver considérablement la situation des personnes en difficulté, favoriser « la mise à la rue » et donc accroître le nombre de personnes sans domicile y compris des mineurs.

A l'heure où le département s'apprête à accueillir les prochains jeux olympiques, sa population mérite que soient maintenues la politique éducative et sociale de proximité dont elle a toujours bénéficiée, et ce dans une perspective d'amélioration des conditions de vie de ses habitants. Cette politique fait partie de l'identité du département.

Nous vous tenons à votre disposition pour nous rencontrer afin d'échanger sur ces différentes problématiques exposées.

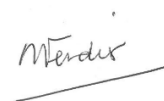
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.



Amaëlle PENON
Directrice
URIOPSS IDF



Gérard Barbier
Président
INTERLOGEMENT 93



Mireille VERDIER
Présidente
IDEE 93